

## Cursus de Musique électroacoustique 2013-2014

### Initiation

Une seule année

Contenu :

- Cours individuel (1 heure hebdomadaire)

### 1<sup>er</sup> cycle

**Certification : Attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle**

Durée du cycle 2 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel (1 heure hebdomadaire)

### 2<sup>ème</sup> cycle

**Certification : Brevet de 2<sup>ème</sup> cycle**

Durée du cycle 3 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Ecoute du grand répertoire : 1h hebdomadaire en collectif
- Ecoute œuvres électroacoustiques : 1h hebdomadaire en collectif



Admission en CEPI après examen et avis du conseil de passage

### 3<sup>ème</sup> cycle

**Obtention du Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.)**

Durée du cycle 2 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel : Participation à des stages et rencontres.



**Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)**

**Obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (D.E.M.)**

Durée du cycle de 2 à 4 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel musique mixte: Suivi personnalisé
- Analyse d'œuvres mixtes : Sous forme de rencontres pendant une année
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus
- Stages d'information sur les métiers de la musique

## Initiation

1 an maximum

Celui-ci s'adresse à toutes les personnes désireuses d'intégrer le 1<sup>er</sup> cycle et souhaitant avoir une première approche de la discipline. Le contenu des cours est en harmonie avec le cursus général et en adéquation avec le niveau de l'élève. Cette année est probatoire.

Le conseil de passage se prononce en fin d'année sur la poursuite des études ou sur une éventuelle réorientation.

### Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire

## Premier cycle

1 à 2 ans maximum

L'ensemble des acquis de ce premier cycle constitue une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une première expérience en Musique Electroacoustique.

### Les objectifs de ce cycle sont :

- ❑ Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour la programmation et le maniement des machines, pour le travail de studio et finalement pour l'invention, l'acquisition de bases techniques
- ❑ L'amorce de savoir-faire instrumentaux individuels et collectifs, l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste et la précision de l'écoute, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective ;
- ❑ Un premier accès aux différents langages musicaux, au travers de l'écoute d'œuvres, de l'étude des partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale ;

### Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- L'élève sera présent seul trois à quatre heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

### **Evaluation et passage en deuxième cycle :**

Diffusion d'une réalisation personnelle (étude) d'au minimum quatre minutes devant un jury ou lors de contrôles continus.

Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre une attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle et permet l'accès en 2<sup>ème</sup> cycle

## Deuxième cycle

2 à 3 ans maximum

Il prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines au sein du studio, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale et technique.

Les objectifs de ce cycle sont :

- ❑ L'acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis, la réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique.
- ❑ La préparation au «métier» (amateur ou professionnel) par la pratique régulière d'installation et de diffusion électroacoustique de concert sous différentes formes (bande seule, mixte, live électronique, répartition des points sonores...) dans le cadre d'un travail inter département (musiques improvisées, danse, jazz, musiques actuelles amplifiées...) ainsi que dans la classe elle-même.

Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Ecoute du grand répertoire : 1h hebdomadaire en collectif
- Ecoute œuvres électroacoustiques : 1h hebdomadaire en collectif
- Théorie : 1h hebdomadaire en collectif
- L'élève sera présent seul quatre à cinq heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

**Evaluation et passage en troisième cycle :**

**Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Brevet Art et Techniques du Son :**

**UV1 :** Présentation d'une composition d'au moins six minutes devant un jury.

**UV2 :** Contrôle continu technique

Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre le **Brevet de 2<sup>ème</sup> cycle** et permet l'accès en 3<sup>ème</sup> cycle. L'élève peut s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dont l'accès est soumis à un examen, ou opter pour un parcours personnalisé.

## Troisième cycle

1 à 2 ans maximum

Il prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique autonome à vocation amateur.

Les objectifs en sont :

- ❑ L'approfondissement des techniques ;
- ❑ Une culture ouverte à l'ensemble des courants artistiques contemporains ;

- La capacité à expliciter ses options d'interprétation et à révéler son propre langage de compositeur.

Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel : Participation à des stages et rencontres.
- L'élève sera présent seul cinq à huit heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

**Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales :**

**UV1 :** Présentation d'un programme d'au moins vingt minutes comportant deux compositions personnelles devant un jury

**UV2 :** Présentation d'un mémoire (artistique et/ou technique) d'une dizaine de pages portant sur un sujet en rapport avec la musique électroacoustique. L'épreuve est réalisée lors d'un contrôle continu ou devant un jury.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 2 UV, délivre le **Certificat d'Etudes Musicales**.

A l'issue de ce 3<sup>ème</sup> cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI ou un parcours personnalisé.

## **Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)**

2 à 4 ans maximum

Les objectifs en sont :

- Prolongement de ses études en vue d'études supérieures le préparant aux métiers de compositeur en musique électroacoustique ;
- Maîtrise dans tous les domaines y compris la synthèse et la programmation informatique ;

Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel musique mixte : suivi personnalisé
- Analyse d'œuvres mixtes : sous forme de rencontres pendant une année
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus
- Stages d'information sur les métiers de la musique : 4 stages à réaliser dans le cursus
- L'élève sera présent seul huit à dix heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

**Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) :**

**UV1 :** Présentation d'un programme de dix à vingt minutes de musique fixée sur support.

**UV2 :** Présentation d'un programme de dix à vingt minutes de musique mixte.

**UV3 :** Présentation d'un mémoire (artistique et/ou technique) d'une dizaine de pages portant sur un sujet en rapport avec la musique électroacoustique ou équivalence de niveau de licence.

**UV4 :** Validation d'un module de culture musicale, écoute et reconnaissance d'extraits d'œuvres de tous répertoires ou équivalence d'un niveau de fin de deuxième cycle de formation musicale.

**UV5 :** Gestion et suivi de l'installation d'un acousmonium de concert. Evaluation sous forme de contrôle continu.

Validation de la participation aux stages sur les métiers.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 5 UV, délivre le **Diplôme d'Etudes Musicales**.

A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter un parcours personnalisé.